

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tel. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-443243

51498
Autres

Maladie

Dentaire

Optique

Cadre réservé à l'adhérent (e)

51498

Société :

RAM

Matricule :

51498

Autre :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom :

SHAMI Fatima

Date de naissance :

01-01-1958

Adresse :

R.SAVAA, ANGLE RUE IBN KALAKIS N° 130 Bourgogne

Tél. 0605 9043 20

Total des frais engagés : 1154,90 Dhs

Cadre réservé au Médecin

DR BEN WAHOU BENAOUDI

152, Bd Bourgogne - 3ème Etg

Casablanca

Tél : 022.22.97.88

Cachet du médecin :



Date de consultation :

23

Nom et prénom du malade :

Shami Fatima

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

maladie auriculaire + Rembays

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

CASABLANCA

Le : 23/11/2020

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23/11/20	152 Bd Bourgogne - 3ème Etg Casablanca	1 FODAY	INP : 091029678	<i>R.B.M WAHOU BENOADDI</i> 152 Bd Bourgogne - 3ème Etg Casablanca Tel: 022.22.97.88

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMA GIE DE L'AVENIR Monsieur OUBLI 100, Bd Bourgogne Bourgogne TÉL: 022.27.92.31	23/11/20	404,90

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : []
				COEFFICIENT DES TRAVAUX []
				MONTANTS DES SOINS []
				DEBUT D'EXECUTION []
				FIN D'EXECUTION []
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX []
	H 25533412 00000000 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553	B	MONTANTS DES SOINS []
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS []
				DATE DE L'EXECUTION []

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Rachida Bengadi Berevahoud

الدكتورة بنوحود بنقلي رشيدة

Médecine Générale

Diplômée de la Faculté Mohammed V

Medecine du Travail

D.U en diététique à la Faculté
de Medecine de Montpellier

الطب العام

خريجة كلية محمد الخامس بالرباط

طبيبة الشغل

مختصة بالحملة و السمنة

خريجة كلية الطب بمونبولي

Casablanca, le

23/11/2020

الدار البيضاء، في

ORDONNANCE

90,80

10)

Defrapht 500 ml
1 q a 3f



Hme
Shaun
Fatima

49,80

20)

Flagyl 500 ml
1 q a 3f



30,80

FLAGYL 500 mg
CP PEL B20
LOT. 2022023
PER. 18 08 2023
P.P.V : 490H80

6 118000 060362

14,00 x 4

38)

Doliprane 100 ml
1 q a 3f



21,50 x 3

10)

Iso 100 ml n° = 27
1 q a 3f



Dr. R. BEN YAHIA
152, Bd Bourgogne
Casablanca
Tél : 02.22.97.88



* 100, Bd de Bourgogne, 3ème étage

Bourgogne

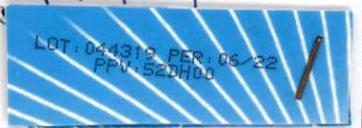
Tél : 02.22.97.88

152 شارع بوربون، الطابق الثالث - الدار البيضاء Casablanca

الهاتف : 022.22.97.88

5200 x 2
5200 + 1 cp le week

5^o) Zadith n° = 2 (P. P)

39,80 + cp x

6^o) Hépanat




~~404,90~~

PPV: 14DH00
PER: 04/22
LOT: I905



27,50

27,50

27,50